

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CIN ;
3. Autorisation pour passer le concours pour les candidats fonctionnaires dans les administrations et établissements publics et les collectivités territoriales ;
4. Copie du diplôme d'Ingénieur d'Etat ou certificats obtenus ;
5. Pour les diplômes ne mentionnant aucunement la spécialité, il est impératif de joindre un document de l'établissement universitaire précisant la spécialité ;
6. Copie d'arrêté d'équivalence pour les candidats ayant un diplôme délivré par les établissements privés ou étrangers ;
7. Copie des attestations de travail ou des documents justifiant l'expérience exigée ;
8. Curriculum vitae portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat.

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par voie électronique via le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma au plus tard... 14 Octo 2024

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour l'entretien oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence



Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Fès-Meknès
Youssef ZIANI